



Association des Managers en Établissement
du Groupe La Poste

Compte Rendu Commission Branche Grand Public et Numérique

A Lyon, le 02/03/2022

La commission de la Branche Grand Public et Numérique s'est réunie à Lyon lors du Conseil d'Administration de l'AME du 02/03/2022.

Lors de cette rencontre, 7 régions (Rhône Vallée, Champagne Ardennes, Normandie, Auvergne, Alsace, Poitou Charentes, Bourgogne) étaient représentées par leurs présidents et/ou vice-présidents respectifs.

Philippe LEPLAT Vice-Président et Catherine Girard Présidente accueillent donc 2 nouvelles participantes : Sandrine présidente de Poitou-Charentes et Leila Vice-Présidente Champagne Ardennes.

L'Assemblée particulièrement émue par le licenciement de notre collègue Séverine Guichard Vice-Présidente de la Région Champagne-Ardenne et membre du comité directeur national souhaite s'exprimer sur cette situation. Ces derniers mois, les cas de Directeur de Secteur avec mise à pied à titre conservatoire se multiplient sans que les représentants régionaux et nationaux de l'AME soient informés par notre direction contrairement aux habitudes.

Catherine Girard reprend trois situations récentes et le soutien apporté par notre association aux collègues se trouvant dans cette situation. Il est rappelé que la présence de notre association en comité de discipline n'est pas légitime. Notre rôle en tant que représentants nationaux et régionaux est avant tout l'écoute, l'accompagnement et la mise en relation avec notre protection juridique.

Lors de cette démarche, nous rencontrons une difficulté car généralement nous disposons du mail et du téléphone professionnel. Or, lors de la mise à pied les outils de communication sont restitués immédiatement à l'entreprise

Les représentants constatent que dans les cas actuels, les collègues mis à pied non pas fait l'objet d'alerte ou d'entretiens de mise en garde sur une attitude non conforme. Certains d'entre eux ont même bénéficié d'une promotion pendant la période des faits reprochés. Depuis de nombreuses années, ces DS se sont investis personnellement pour le développement et l'image de La Poste.

Aujourd'hui, l'entreprise les juge sévèrement sans aucune considération pour leur engagement. L'association ne juge pas le fond mais désapprouve la forme et l'absence totale d'accompagnement et de soutien des hiérarchiques : Directeurs de Territoire et Régionaux. Désormais, les DS ont l'impression d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête et se sentent seuls face à toutes leurs responsabilités qui ne cessent de s'accroître. Dans ce contexte, comment exercer notre métier sereinement ? Quel est le rôle des Directeurs de Territoire et de Région dans certaines dérives de nos collègues ?

Le second thème évoqué concerne la surcharge croissante de travail : L'évolution incessante des modalités de contrôles, des virements toujours de plus en plus nombreux à valider dont l'analyse est compliquée pour les opérations hors Bureau Gestion Privilégié, la numérisation des dossiers clients pour les contrôleurs bancaires dans le cadre des contrôles de second niveau, la prise en charge des appels clients lors des absences Cobra et portefeuilles non couverts, les tableaux de reporting toujours plus nombreux.

Enfin, un échange s'ouvre sur l'application de l'accord (Note et avenant à voir dans la partie réservée aux adhérents) concernant le télétravail. Selon les régions, les Directeurs régionaux acceptent ou pas la possibilité que les DS et certains de leurs managers puissent être en télétravail certain jour pour réaliser leurs travaux de contrôles, d'analyse et de formation.

En conclusion, il est décidé qu'un entretien serait sollicité auprès de Madame Isabelle Parthonnaud, DRH BGPN pour évoquer ces sujets avant le congrès et surtout apporter des précisions sur la définition des missions des Directeurs de Secteur et sur le rôle des Directeurs de Territoire.